

LA FRANCE & LA FORMATION PROFESSIONNELLE POSTPRIMAIRE DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

La formation professionnelle est un enjeu majeur des processus de développement. La mise en œuvre d'une formation professionnelle de qualité doit s'articuler avec l'effort en faveur de l'éducation pour tous (OMD 2). Il s'agit d'offrir un prolongement professionnel à chaque niveau d'enseignement afin de permettre l'insertion, dans le monde du travail, des jeunes qui se destinent à des filières courtes. La communauté internationale a fait sien l'objectif défini par l'UNESCO d'une éducation de base de neuf à dix ans, englobant le premier cycle secondaire. Par ailleurs, il est essentiel que des dispositifs de certification des formations soient mis en place dans les pays, en partenariat avec les acteurs économiques des secteurs formel et informel.

Active depuis longtemps dans le champ de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, la France a réorienté son appui aux pays à ressources limitées autour d'un partenariat avec le secteur privé afin de mieux adapter les formations aux besoins des acteurs économiques.

Trois priorités ont été poursuivies :

- la création de fonds de financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage ;
- la rénovation de l'apprentissage en milieu informel (apprentissage dual) ;
- l'implication des organisations professionnelles.



Insertion sociale et professionnelle

■ Suite au 23^e Sommet Afrique-France, qui s'est tenu à Bamako en décembre 2005 sur le thème de « la jeunesse africaine : sa vitalité, sa créativité, ses aspirations », l'accent est mis sur l'insertion professionnelle et sociale des jeunes. **La nécessité de développer les compétences pour l'accès à un travail décent** a conduit à renforcer l'approche par les besoins en compétences professionnelles de base.

Formation professionnelle postprimaire

■ En 2008, à Maputo, l'Association pour le développement de l'éducation en Afrique (ADEA) a vulgarisé cet objectif et ouvert une réflexion qui se prolonge encore aujourd'hui sur **l'organisation d'une formation postprimaire professionnelle qui, selon les pays, peut être partie intégrante de l'éducation de base ou, au contraire, prendre place à la fin du collège**. La gestion des flux postprimaires, à mesure de l'élévation du taux d'achèvement du primaire, entre une formation professionnelle accessible au plus grand nombre et un enseignement général sélectif, est ainsi devenue une question centrale.

Stratégie de la France



■ La stratégie Éducation-Formation-Insertion pour les années 2010-2015, validée par le gouvernement français en juin 2009, propose de concevoir des formations essentiellement en fonction des perspectives d'insertion et des besoins en emplois. Elle s'appuie sur les orientations suivantes :

- développement de l'alternance ;
- rénovation de l'apprentissage en milieu informel ;
- élaboration de référentiels d'activité ;
- implication des organisations professionnelles.

Cadres nationaux de certification

■ La principale recommandation consiste à appuyer un changement de paradigme dans l'appui au développement des compétences techniques et professionnelles en centrant celui-ci sur les dispositifs de certification des compétences pour en faire le cœur de la réforme de l'enseignement technique et de la formation professionnelle.

Développement des compétences, besoins des acteurs économiques et création d'emplois décents

■ Le développement des compétences a pour objectifs :

- l'insertion des populations, notamment des jeunes, dans l'ensemble des domaines de la société : santé, éducation, participation à la vie sociale et citoyenne, etc. ;
- l'amélioration des revenus et des conditions de vie ;
- élaboration de référentiels d'activité ;
- l'augmentation de la productivité du travail.

Massification de l'offre de formation professionnelle et rareté des emplois dans le secteur formel

■ La massification de l'offre de formation professionnelle répond à un impératif légitime des États de donner une compétence professionnelle à chaque jeune afin de lui permettre d'accéder à un travail décent. Elle se heurte toutefois à deux contraintes :

- la soutenabilité de son financement ;
- son adaptation aux besoins en compétences de l'économie.

Il est donc nécessaire de continuer à porter ces questions dans les enceintes internationales appropriées. **Elles seront ainsi au centre de la prochaine triennale de l'ADEA (décembre 2011, à Ouagadougou) sur le thème du développement des compétences durables.**

La France développe la réflexion sur les liens entre croissance, éducation et formation professionnelle en identifiant les obstacles à la création d'emplois et en liant plus systématiquement les actions en faveur de l'apprentissage et de la formation professionnelle à l'appui qu'elle apporte, par ailleurs, au secteur privé, notamment au développement de l'entrepreneuriat.

Formations agricoles et rurales

■ Dans les pays à économie rurale et artisanale dominante, où les activités à très faible productivité représentent parfois jusqu'à 90 % des emplois et contribuent souvent à près de 50 % du PIB, **l'augmentation de la productivité par une amélioration des compétences** constitue un enjeu majeur du développement et de la lutte contre la pauvreté, particulièrement dans le domaine rural et agricole.

■ Confrontés à la croissance démographique, à une demande graduelle de denrées alimentaires et à une diminution des terres cultivables, les pays en développement doivent transformer les modalités de production agricole pour les adapter aux évolutions du terrain :

- insertion dans l'économie marchande ;
- contrôle des importations agroalimentaires ;
- élaboration du code foncier, aménagement du territoire ;
- élaboration de politiques agricoles et rurales ;
- intégration dans les instances régionales de développement.

Le grand défi de l'éducation et de la formation professionnelle dans le milieu rural sera de préparer les jeunes comme les producteurs et productrices en activité à la conduite de ce changement.

**80 %
de la population
en Afrique subsaharienne vit en milieu rural, or la formation professionnelle vise en priorité les métiers urbains.**



LE RÉSEAU INTERNATIONAL DES FORMATIONS AGRICOLES ET RURALES (FAR)

Les pays membres du réseau FAR recommandent que la formation professionnelle s'inscrive au cœur des dynamiques et des politiques de développement agricole et rural. Cela passe par la création de cadres de concertation nationaux, régionaux et locaux, au sein desquels les différents acteurs participent à l'élaboration, au pilotage et à la régulation des dispositifs de formation professionnelle, et par le renforcement des organisations professionnelles d'agriculteurs.

➤ POUR ALLER PLUS LOIN

AFD (Agence française de développement) : www.afd.fr

CIEP (Centre international d'études pédagogiques) : www.ciep.fr

GRET (Groupe de recherche et d'échanges technologiques) : www.gret.org

GEFOP (Groupe d'experts de la formation professionnelle) : www.gefop.org